

**COMMUNE  
DE  
BELLEVAUX**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023**  
**à 18h30 en mairie (salle du conseil)**

L'an deux mil vingt trois -----

Le 20 février -----

Le Conseil Municipal de la Commune de **BELLEVAUX** (Haute-Savoie) -----  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie (salle du conseil), sous la présidence  
de **Monsieur VUAGNOUX Jean-Louis, maire,** -----

**Etaient présents :** VUAGNOUX Jean-Louis, maire

BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints

CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué,

FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MORAND Frédéric, MEYNET Vanessa, REY Emmanuel,  
CORNIER-PASQUIER Dominique, TORNIER Anne-Laurence, conseillers municipaux

**Etaient absents excusés :** SANTALUCIA Elodie, MEYNET-CORDONNIER Armony

**Avait donné procuration :** SANTALUCIA Elodie à REY Emmanuel

**Date de la convocation :** 13 février 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 15

**Présents ou représentés :** 14

**Election d'un/une secrétaire de séance :** GOUNANT Ophélie

**La séance est ouverte à 18 heures 30 par le maire après vérification du quorum**

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023. Celui-ci est approuvé à la majorité du conseil municipal.

➤ **MJC DU BREVON : Présentation du fonctionnement des activités par les membres de l'Association**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mesdames Valérie BROSSAULT et Clémentine FABBRI, pour présenter l'Association MJC DU BREVON. Celles-ci remercient le Conseil Municipal de les recevoir et expliquent le fonctionnement et les nombreuses activités de la MJC DU BREVON. Cette association créée en 2014 est un outil important dans la Vallée du Brevon et travaille en lien étroit avec le milieu associatif de chaque commune. L'association vise à favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, notamment des plus jeunes ; à permettre à tous d'accéder au sport et à la culture. Le Conseil d'Administration est constitué de 6 bénévoles. Dans le cadre de la sécurisation de sa structuration et de son développement, et vu l'ampleur de la gestion et les projets à venir, un projet de professionnalisation, poste de coordinateur-trice de la vie associative, est en étude. Des financements ont été accordés par la CAF pour ce poste. En complément, des demandes de subventions seront également présentées à la Communauté de Communes du Haut-Chablais et auprès des Communes de la Vallée du Brevon.

## ➤ **DELIBERATIONS :**

### **2023 02 20-01 : PRESBYTERE – PROJET DE MEDIATHEQUE : Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation faite le 18 juillet 2022 par Mesdames Aube MARULLAZ, Vice-Présidente Culture CCHC et Madame Virginie PANIKIAN, Coordinatrice du Réseau des Bibliothèques du Haut Chablais, du Projet Territorial de Lecture Publique porté par la CCHC. Une programmation des futurs équipements était envisagée pour construire un projet cohérent avec des équipements structurants qui correspondent aux attentes des différentes communes intéressées. Les locaux du presbytère et du bûcher avaient été évoqués pour être intégrés dans cette étude pour regrouper l'Office du Tourisme, les musées et la bibliothèque. Le conseil municipal avait émis un avis favorable pour intégrer l'étude de programmation proposée par la CCHC d'un projet culturel et touristique dans les locaux du presbytère et du bûcher.

A ce jour, la CCHC a délibéré favorablement pour le dépôt du dossier à son nom sur le projet des 3 médiathèques de Morzine, Les Gets et Bellevaux. Un programmiste a été chargé du montage des dossiers pour un dépôt début mars 2023. Cependant, suite à la décision du bureau de la CCHC de ne pas déposer ces dossiers en 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si la Commune de Bellevaux souhaite individuellement déposer un dossier dans les mêmes délais.

#### **Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas déposer de dossier individuellement concernant le projet de médiathèque,
- Souhaite que le projet soit porté par la Communauté de Communes de Haut-Chablais comme présenté initialement.

### **2023 02 20-02 : EXTENSION DU FOYER DE SKI DE FOND : Politique Plans nordique et alpin :**

#### **- Obligations en matière de gel des tarifs nordiques**

Dans le cadre de la Politique Plans nordique et Alpin 2022/2026, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département a accordé une subvention pour l'extension du foyer nordique. Il explique qu'afin de finaliser ces accords de financement, le Département souhaite que la Commune de Bellevaux s'engage à respecter les obligations en matière de gel des tarifs nordiques pour les familles, enfants, scolaires et personnes jusqu'en 2026 (saison 2025/2026).

#### **Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de s'engager à respecter les obligations en matière de gel des tarifs nordiques pour les familles, enfants, scolaires et personnes jusqu'en 2026 (saison 2025/2026).

### **2023 02 20-03 : FORET COMMUNALE DE BELLEVAUX :**

#### **- Programme d'actions pour l'année 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VOISIN Benoit, adjoint en charge de la gestion de la forêt communale qui présente le programme d'actions 2023 établi par Monsieur Simonnet, interlocuteur ONF présenté en Commission de la Forêt le 8 février 2023.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le programme d'actions 2023 présenté,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de celui-ci,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur le BUDGET PRIMITIF 2023.



**2023 02 20-04 : BUDGET PRINCIPAL ET EAU/ASSAINISSEMENT – Orientations budgétaires 2023 :  
- Présentation et choix**

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des projets communaux qu'il propose d'inscrire aux budgets primitifs 2023 (budget principal et eau/assainissement). La liste est étudiée. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis. Les priorités seront ensuite définies et les programmes inscrits aux différents budgets en fonction des capacités financières.

**2023 02 20.05 : DEMANDE DE SPONSORING**

Monsieur le Maire présente la demande de sponsoring présentée par Juliette Hidas, skieuse alpine de haut niveau au Comité du Mont-Blanc, domiciliée à Habère-Poche.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas donner suite à cette demande de sponsoring,
- Conseille à cette jeune skieuse de contacter les sociétés de remontées mécaniques plus à même de répondre à sa demande.

➤ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Recherche d'alpage** : Monsieur le Maire donne lecture d'un mail adressé par Monsieur Harold Berger sollicitant la Commune pour une mise à disposition d'alpages. Après discussion, le Conseil Municipal ne donne pas suite car les alpages communaux sont déjà occupés par convention.

**Local communal – magasin La Boutique** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame Carole REY, locataire du local qui sollicite la Commune pour une demande d'agrandissement du magasin à l'étage supérieur (accès escalier, isolation du toit et menuiseries). Après discussion, il est nécessaire que la Commission des bâtiments se rende sur place pour étudier cette demande avant décision. Une réunion est donc à programmer sur place.

**Local communal – Altitude 1110** : Suite à la mise en vente du fonds de commerce par Monsieur Anselme, Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition d'acquisition « murs et fonds de commerce ». Après discussion, il propose d'organiser une rencontre pour une étude de faisabilité de la vente.

**PLUiH – demande modification simplifiée** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant une demande de modification simplifiée du PLUiH sur le secteur des Mouilles. Le conseil municipal demandera la diminution du cercle autour de la Chapelle des Mouilles à 30 mètres. Il refuse la demande faite pour réduire le cercle à 15 mètres.

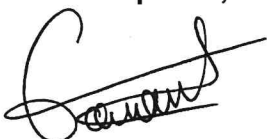
**Chiffres d'affaires** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des chiffres d'affaires des sociétés de remontées mécaniques.

**Recensement de la Population 2023** : Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle des Communes. Elle a eu lieu sur la commune du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Les 3 agents recenseurs recrutés ainsi que le coordonnateur communal au sein du service administratif ont effectué un excellent travail. Les résultats de ce recensement devraient être remis en juin prochain.

**Circulation de 4x4 sur les alpages** : Les pistes forestières conduisant au plateau de Très-Le Saix sont dégradées régulièrement par des 4x4 pratiquant du « hors chemin ». La Commune de Bellevaux et le Groupement d'alpagistes l'ont signalé à la Gendarmerie afin que ces dégradations soient stoppées.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h45

**Le Secrétaire,  
GOUNANT Ophélie,**



**Le Maire,  
VUAGNOUX Jean-Louis**

